Réactif QuanTtest® Red

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 16/12/2015 Date d'émission : 16/12/2015 Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Réactif QuanTtest® Red

Code du produit : 5210-12

Synonymes : Colorant molybdate/rouge de pyrogallol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif de laboratoire. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise

Quantimetrix Corp.
2005 Manhattan Beach Blvd.
Redondo Beach, CA 90278
+1 310 536 0006
www.quantimetrix.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 310 536 0006

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

2.3. Autres avertissements

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide hydrochlorique	(N° CAS) 7647-01-0 (N° CE) 231-595-7 (N° d'indice CE) 017-002-00-2	0,15	Gaz sous pression Corrosif pour les métaux 1, H290 Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards), H331 Corrosion cutanée 1A, H314 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335

Texte complet des énoncés H : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée.

Premiers secours en cas de contact avec la peau	:	Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes.
Premiers secours en cas de contact oculaire	:	Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers secours en cas d'ingestion	:	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/Lésions	:	Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/Lésions en cas d'inhalation	:	Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau	:	Peut causer une irritation mineure.
Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire	:	Il est probable que le contact direct avec les yeux provoquera une irritation.
Symptômes/Lésions en cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit : peut provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse anti-alcool, mousse polymère, eau pulvérisée, brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun connu.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	:	Non inflammable.
Risque d'explosion	:	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	:	Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
Protection au cours de la lutte contre l'incendie	:	Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection	:	Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédures d'urgence	:	Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection	:	S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
Procédures d'urgence	:	Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	:	Absorber ou confiner le déversement à l'aide de matériaux inertes, puis placer dans un récipient approprié.
Méthodes de nettoyage	:	Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène	:	Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Réactif de laboratoire. Réservé à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide hydrochlorique (7647-01-0)		
UE	VLEP TWA (mg/m³)	8 mg/m³
UE	VLEP TWA (ppm)	5 ppm
UE	VLEP LECT (mg/m³)	15 mg/m³
UE	VLEP LECT (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK (mg/m³)	8 mg/m³
Autriche	MAK (ppm)	5 ppm
Autriche	Valeur courte durée MAK (mg/m³)	15 mg/m³
Autriche	Valeur courte durée MAK (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur de limite (mg/m³)	8 mg/m³
Belgique	Valeur limite (ppm)	5 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	15 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	10 ppm
Bulgarie	LEMT TWA (mg/m³)	8,0 mg/m³
Bulgarie	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Bulgarie	LEMT LECT (mg/m³)	15,0 mg/m³
Bulgarie	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m³)	8 mg/m³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	5 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m³)	15 mg/m³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	10 ppm
Chypre	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Chypre	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Chypre	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³
Chypre	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
France	VLE (mg/m³)	7,6 mg/m³ (limite restrictive)
France	VLE (ppm)	5 ppm (limite restrictive)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite d'exposition en milieu de travail (mg/m³)	3 mg/m³ (Le risque de dommages sur l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées.)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite d'exposition en milieu de travail (ppm)	2 ppm (Le risque de dommages sur l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées.)
Gibraltar	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Gibraltar	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Gibraltar	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³
Gibraltar	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
Grèce	LEMT TWA (mg/m³)	7 mg/m³

Acide hydrochlorique (7647-01-0)		
Grèce	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Grèce	LEMT LECT (mg/m³)	7 mg/m³
Grèce	LEMT LECT (ppm)	5 ppm
États-Unis – ACGIH	Plafond ACGIH (ppm)	2 ppm
Italie	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Italie	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Italie	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³
Italie	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
Lettonie	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Lettonie	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	7,6 mg/m³ (valeur limite indicative)
Espagne	VLA-ED (ppm)	5 ppm (valeur limite indicative)
Espagne	VLA-EC (mg/m³)	15 mg/m³
Espagne	VLA-EC (ppm)	10 ppm
Suisse	VLE (mg/m³)	6 mg/m³
Suisse	VLE (ppm)	4 ppm
Suisse	VME (mg/m³)	3,0 mg/m³
Suisse	VME (ppm)	2 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	8 mg/m³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m³)	15 mg/m³
Royaume-Uni	VLEP TWA (mg/m³)	2 mg/m³ (aérosol, brouillard et gaz)
Royaume-Uni	VLEP TWA (ppm)	1 ppm (aérosol, brouillard et gaz)
Royaume-Uni	VLEP LECT (mg/m³)	8 mg/m³ (aérosol, brouillard et gaz)
Royaume-Uni	VLEP LECT (ppm)	5 ppm (aérosol, brouillard et gaz)
République tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m³)	8 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (plafond) (mg/m³)	8 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (plafond) (ppm)	5 ppm
Estonie	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Estonie	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Estonie	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³
Estonie	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	7,6 mg/m³ (y compris la solution)
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	5 ppm (y compris la solution)
Hongrie	AK-érték	8 mg/m³
Hongrie	CK-érték	16 mg/m³
Irlande	LEMT (réf. 8 heures) (mg/m³)	8 mg/m³
Irlande	LEMT (réf. 8 heures) (ppm)	5 ppm
Irlande	LEMT (réf. 15 min) (mg/m³)	15 mg/m³
Irlande	LEMT (réf. 15 min) (ppm)	10 ppm
Lituanie	IPRV (mg/m³)	8 mg/m³
Lituanie	IPRV (ppm)	5 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m³)	15 mg/m³
Lituanie	TPRV (ppm)	10 ppm
Luxembourg	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Luxembourg	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Luxembourg	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³
Luxembourg	LEMT LECT (ppm)	10 ppm

Acide hydrochlorique (7647-01-0)		
Malte	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Malte	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Malte	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³
Malte	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
Norvège	Grenseverdier (Takverdi) (mg/m³)	7 mg/m³
Norvège	Grenseverdier (Takverdi) (ppm)	5 ppm
Pologne	NDS (mg/m³)	5 mg/m³
Pologne	NDSCh (mg/m³)	10 mg/m³
Roumanie	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³
Roumanie	LEMT TWA (ppm)	5 ppm
Roumanie	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³
Roumanie	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
République slovaque	NPHV (priemerná) (mg/m³)	8,0 mg/m³
République slovaque	NPHV (priemerná) (ppm)	5 ppm
République slovaque	NPHV (Hraničná) (mg/m³)	15 mg/m³
Slovénie	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³ (anhydre)
Slovénie	LEMT TWA (ppm)	5 ppm (anhydre)
Slovénie	LEMT LECT (mg/m³)	16 mg/m³ (anhydre)
Slovénie	LEMT LECT (ppm)	10 ppm (anhydre)
Suède	takgränsvärde (TGV) (mg/m³)	8 mg/m³
Suède	takgränsvärde (TGV) (ppm)	5 ppm
Portugal	LEMT TWA (mg/m³)	8 mg/m³ (valeur limite indicative)
Portugal	LEMT TWA (ppm)	5 ppm (valeur limite indicative)
Portugal	LEMT LECT (mg/m³)	15 mg/m³ (valeur limite indicative)
Portugal	LEMT LECT (ppm)	10 ppm (valeur limite indicative)
Portugal	LEMT - Plafonds (ppm)	2 ppm
Portugal	Catégorie chimique LEMT (PT)	A4 – Non classifiable comme un cancérigène humain

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection.

Matériaux des vêtements de protection : Tissus et matériaux résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Aucune n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Données non disponibles
Odeur	:	Sans odeur
Seuil olfactif	:	Données non disponibles

pH	:	1,5
Vitesse d'évaporation	:	Données non disponibles
Point de fusion	:	Données non disponibles
Point de congélation	:	Données non disponibles
Point d'ébullition	:	Données non disponibles
Point d'éclair	:	Données non disponibles
Température d'inflammation spontanée	:	Données non disponibles
Température de décomposition	:	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Données non disponibles
Pression de vapeur	:	Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	:	Données non disponibles
Solubilité	:	Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	:	Données non disponibles
Viscosité	:	Données non disponibles
Propriétés explosives	:	Données non disponibles
Propriétés oxydantes	:	Données non disponibles
Limites explosives	:	Sans objet

9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit n'est pas inflammable. Toutefois, en cas d'incendie, la décomposition peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du chlorure et des hydrocarbures.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide hydrochlorique (7647-01-0)	
DL50 orale	238 mg/kg
DL50 dermique chez le lapin	> 5 010 mg/kg
ETA CLP (poussières, brouillards)	0,50 mg/l/4 h

Corrosion/Irritation cutanée	:	Non classé
Lésion/Irritation oculaire grave	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé

Acide hydrochlorique (7647-01-0)	
Groupe CIRC	3

Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acide hydrochlorique (7647-01-0)	
LC50 chez les poissons 1	3,25 à 3,5 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnia 1	4,92 mg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Réactif QuanTtest® Red	
Persistance et dégradabilité	Non spécifié

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Réactif QuanTtest® Red	
Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition approprié ONU				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3. Classe(s) de risque pour le transport				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Risques pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substance REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.
Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.
Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

Acide hydrochlorique (7647-01-0)
Figure à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

15.1.2. Réglementation nationale
Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 16/12/2015
Sources des données : Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Texte complet des énoncés H et EUH :

Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards)	Toxicité aiguë (Inhalation : poussières, brouillards), catégorie 3
Lésions oculaires 1	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 1
Corrosif pour les métaux 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz sous pression
Corrosion cutanée 1A	Corrosion/irritation de la peau, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H331	Toxique en cas d'inhalation
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

EU GHS SDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seules exigences de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spéciale du produit.